1, 3, 5, Marché-aux-Poulets, LILLE - Au pied du Grand-Théâtre - Départ du Mongy Lille-Roubaix-Tourcoing

avec ceux que vous payez ailleurs, vous verrez que votre déplacement (Chemin de Fer) ne vous COUTERA RIEN, et qu'il vous restera en plus un BENEFICE APPRECIABLE !!! -

Service rapide par Personnel nombreux et expérimenté - PRODUITS de 1º CHOIX

PUBLICATIONS

Légales

Etudo do Me DUCHANGE. 1º Quatre cents actions de mille frances chacune entiè-rement libérères faisant par-tie de celles ci-après créces;

2º Et une somme de 273.000 francs en espèces applicable pour 250.000 francs aux marchnedises et pour 23.000 francs à la maison, laquelle somue sera payable à l'apporteur en espèces aussitot la constitution delinitive de la Société. Suivant acte sous si-nture prives en date à ubass, du 11 février 1921. it un original est deineuré annexé à un acte de déclaration de scusoription et
de versement reçu par Me
Amédée - Jules - Henni DUCHANGE, nothire à Roubaix, soussigné le 12 février 1921, M. Louis FIERS,
industriel, demourant à Roubaix, rue de Naples, nº 8,
ayant agi tant en son nom
personnel au besoin que
comme liquidateur avec les
pouvoirs les plus étendus de
la Société en commandite
sémple «L. FIERS et Cto»,
dissoute suivant acte sous
signature privée, en date à
Roubaix, du 10 février 1921,
enregistré à Roubaix, le 11
dévrier 1921, volume 100
nº 987, au droit de 15 francs,
signé) Milon et publiée, a
établi les statuts d'une Société anonyme; desquels sta-

Conformement a la loi du 10° noût 1893, ces quatre cents actions ne pourront être détachées de la souche diété anonyme; desquels sin-tute il a été extrait littérale-ment ce qui suit : et ne seront négociables que et ne seront négociables que 2 ans après la constitution de la Société; pendant ce temps elles devront, à la diligence des administrateurs, être frappées d'un timbre indiquant leur nature et la dale de la constitution de la Société.

Les douze cents actions de surplus sont à souscrire en numéraire. ARTICLE UN. — Il est for-mé, entre tous les proprié-taires des actions ci-après tréées et selles qui pour-raient l'être ultérieurement, et d'entre part, le person-nel salarié de l'entreprise de la Société. Qui sera constituée en So-ciété coopérative de main-d'œuvre, une SOCIETE ANO-en numéraire. NYME A PARTICIPATION OUVRIERE qui sera regico complete cents actions de trousil sans valeur nomipar les lois françaises et par les présents statuts.

Article deux. - La dénomination de cette Société

a Participation Ouvrière des établissements

Louis FIERS et lie

le la Société pourre tou-tours être changée ou modi-lée par une assamblée ex-treordinaire des actionnai-

ne pour objet l'entreprise gé-nérale du bâtément et spé-A une part dans les béné-fices indiqués en l'article 39 cialement tout ce qui a rap-port à la menuscrie, à la charpente et à l'industrie du bois, en général toutes opérations de commerco pou-vant se rattecher à l'objet de la Société. La création de toutes filla-

les et la prise de toutes par-ticipations dans toutes enobilières par voie d'achais, souscriptions d'actions, ou wances de fonds. Article quatre. — Le siège

simple décision du Conseil d'administration et dans une délibération de l'assemblée

tion pourra suivant les cir-constances, établir où il le judera utile un siège admi-nistratif ou des succursales. notamment à Paris, ou les

Article cinq. — La durée de la Sociélé est fixée à cinquante années, à compter du jour de sa constitution définitive sauf les cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévus par les présents statuts.

Article six. - M. FIERS Le fonds de commerce de

Foint:

Se Toutes constructions en cols hangars et envires édiés pour les besoins de la colété et lui appartenant
6° Une maison construite

briques couverte en pan-s, érigéa sur 204 mg 970, use à Roubaix; cue de Na-

A l'expiration de ces six années, le Conseil est re-nouvelé en entier. Ultérieumenuiserie et modelage, ex-ploité par la Société en com-mandite L. FIERS et Cie, par la sortie d'un ou deux administrateurs chaque an 1º La chemièle et l'ocha-1º La chembie et l'ochalandage;
2º Lo droit au bail d'un
megasin situé à Roubaix.
rue de Naples, nº 18. Ledit
magasin toué à la Société
en commandite simple L.
FIERS et C'e pour douze ans
à compter du 1º juin 1919
puivant bail reçu par Me
Amédée DUCHANGE, notaire à Roubaix, les 21 juillet
et 14 août 1919;
3º Le malériel, matériel
roulant, machines-outils, ounant selon qu'il y aura lieu, de facon que le rennivelle-ment soit aussi régulier que possible et soit effectué comriode de six ans.

Article vingt. — Le Con-seil d'administration choisit parmi ses membres un présecrétaire peut être pris en dehors du Conseil, mais en ce cas il n'a pas voix déli-bérative.

4º Les matières promières, marchandises se trouvant lans l'établissement, bois de shoix * sum convocation du et estimés en l'élat Article vingt-deux. - Les

Article sept. — En rému-niquition des apports ci-des-sus, il est attribué à la So-

Article hult — Le capital social est finé à la somme de UN MILLION SIX CENT MILLE FRANCS divisé en

seize cents actions de malle

francs chacune. Sur ces actions, quatre cents entieroment libérées

portant les numéros un à quatre cents ont été attri-buées à la Société appor-

l'entroprise depuis plus d'un an et agés de plus de 21 ans

Los actions de travail se

ront représentées par un ti-tre nominatif inscrit au nom

de main-d'œuvre et revêtu de la signature de deux ad-

ministrateurs, elles seront inalienables pendant toute la durce de la Société et

frappées d'un tembre indi-quant leur insliénabilité et leur incessibilité.

cial viendrait à être aug-menté ou diminué, le nom-

vra elre augmente ou dimi-

nué de façon qu'elles représentent toujours le quart des actions de capital.

Article quatorze. - Les

actionmaires ne sont respon-sables des dettes sociales

que jusqu'à concurrence du montant des actions qu'ils-possèdent; eu delà, tout ap-pel de fonds est interdit.

Article seize - La Socié-

Conseil d'administration com-

de main-d'œuvre prennent fin de plein droit le jour ou

ils cessent de faire partie de

posé de six membres non-

Place de la Gare - VALENCIENNES -- Rue Tholozé

SAMEDI 19 MARS 1921 e Inauguration du Reyon d'Alimentation

A son nouvel emplacement, angle Boulevard Freissart et Rue Tholozé A CETTE OCCASION ET PENDANT LA SEMAINE SAINTE & GRANDE RECLAME EXTRAORDINAIRES

teuse en rémunération de son apport ainsi qu'il est dit ci-dessus.

ANCHOIS de Maille 1/4 flacon..... PURE DE TOMATES 4/4 boite..... 2. »
PETITS POIS moyens au naturel
marque «Poiget» la 1/2 boite... 1.90
PETITS POIS moyens au naturel
marque «Poiget» 4/4 boite.... 3.75

APERÇU DE QUELQUES PRIX : SARDINES à l'huile 22 m/m la boite. 1. » PETITS POIS de Clamart mi-fins préparés marque «Estival» 1/2 b. préparés marque «Estival» 1/2 b. 3.56 PETITS POIS de Clamart mi-fins

les 250 gr.

2.80 VIN ROUGE "Bordeaux vieux", la 1.25 VIN ROUGE supérieur de table à emporter, le lit ver non compris 4.50 HUILE d'arachide surfine, le litre •.70 VINAIGRE d'alcool, le litre, verre

non compris

MADERE, BANYULS, MUSCAT,

MALAGA, PORTO, la bouteille.

SUZE, apéritifs à la gentiane

RHUM Black 41° le litre ver. compr.

BHUM RHUM — 1/2 litre — BEURRE laitier garanti pur, marque «Criez-Denoyelle», les 250 gr.

BISCUITS Boudoirs, le paq. de 12. 1.30

Dissolution anticipée ou prorogation de la durée de la Société,

Modification de la déno-mination de la Société.

vin BLANC «Graves vieux», la

Livraison à Domicile Les Magasins Modernes étant fermés le Dimanche toute la journée Téléph. 3.28 nos Clients sont invités à s'approvisionner le Samedi

la validaté d'une délibéra- lumente à attribuer à ces | tion.

Nul ne peut voter par pro nale. Ces acilons seront mises en réserve jusqu'à l'expiration d'une année à parcuration dans le sein du

paradion d'une diffines par partir du jour de la constitution définitive de la Société

A l'expiration de ce défai elles seront remises à la Société coopérative de maind'œuvre qui devra être lé-Les délibérations du Consell d'administration sont constatées par des procèsverbaux inscrits sur un registre spécial et signés par galement constituée entre lous les salariés attachés à administrateurs qui y ont pris part.

Article vingt-trois. Conceil d'administration est investi des pouvoirs les plus chistonient réservés à l'as ments ments semblée générale par les Le Conseil peut autoriser ciété cinq jours france avant la dete de l'assemblée générale par les ses délégués à consentir des la dete de l'assemblée générale substitutions de pouvoirs.

Il a notamment les pout sont leurs, agents et employés de leurs certificats définitifs des pouvoirs de leurs certificats définitifs des pouvoirs.

Ces actions donment droft

Il nomme, révoque tous sales enxquelles ils sont et-directeurs, agents et em-ployés supérieurs en sales enxquelles ils sont etployés supérieurs ou subal-ternes détermine leurs aitermes, determine leurs ar-tributions, fixe leurs traitements, salaires, gratifications, cinei que toutes autres conditions de leurs engagements, et s'il y a lieure montant et le mode de leur cantionmement. le concours de l'assemblée tous blens, meubles et im-

més per l'assemblée générale des actionnaires dont un doit être obligatoirement. meubles.

11 fait et autorise tous pris parmi les mandataires de la Sociélé de main-d'œubaux et locations d'immeuil prend tous intérêts et participations dans les opé-Article dix-sept. - La du-rée des fonctions des memdes présents statuts en himitant ses engagements à la durée de la Société il con-court à la formation de tou-tes sociétés. Les fonctions des administrateurs choisis permi les représentants de la Société

traités et marchés, sourris-sions ou entreprises, à for-fait on autrement, demande ou acceple toutes concessions et contracte à l'occasion de ces opérations tous engagements, il rétrocède tous marchés et concessions. Il contracte tous em-

prunts, sauf par vole d'hy-pothèque où d'emission d'ooligations, et fatt ouvrir a Société tous crédits. econnoissances. ll souscrit, endosse eva-lise ou accente tous billets a ordre, lettres de change et autres effets de commerce

ou de banque.

Il consent avec ou sans
paiement tous désistements
d'actions réelles, privilèges
ou nypothèques, toutes mainlevées de soistes, oppositions, inscription hypothè-Il convoque les assemblées

bres ou même à des person-nes étrangères des pouvoirs lieu de la réunion ainsi que généraux ou spéciaux pour l'ordre du jour.

Une assemblée réunissant de l'assemblée se l'intégralité du capital 60-

sans: Spécialement pour l'administration courante et jour-nalière de la Société et pour Article trente L'assemblée générale se com-

sements appelés. Les propriétaires d'actions

l'exécution de ses décisions, le Conseil d'administration peut déléguer des pouvoirpermanents soit à un on
plusieurs de ses membres
qui prennent le titre d'administrateurs délégués, sout
à une ou plusieurs personnes étrangères au Conseil et
même à la Société, qui
prennent le titre de direcleurs

pose de tous les actionnais sit un setrements qui presentes d'au monnaire d'actions libérées des
versements appelés.

Tous les propriétaires d'un moinnombre d'actions inférieur à par ceux qui viennent après
réunir pour former le nombre nécessaire et se faire
prennent le titre de direcleurs sont remplies par leurs sont remplies par leurs sont remplies par leurs deux plus forts actionnaire,
presentes et sur leur refus,
prennent le titre de direcleurs sont remplies par leurs deux plus forts actionnaire.
Les délibérations sont prileurs sont remplies par leurs son intesii des pouvoirs les plus étendus pour fetre tous les actes qui rentrent dans le domaine de l'activité sociale, à la seule exception de ceux qui sont spécialement et exception de ceux que sont exception d

lot.

Il a notamment les pouvoirs suivants, qui sont teurs, agents et employés appointés par la Société du Conseil rémunérés en dehors d'instraitement fixé par une ou de certificats provisoira-valablement libérés des vadépositaires et banquiers les sommes déposées au compte de la présente Société pour la libération des actions en numéraire. Conseil remuneres en denors d'un traitement fixe par une la libération des actions en numéraire. au porteur doivent, pour avoir le droit d'assister ou se faire représenter à l'assemblée générale, déposer numéraire.

Il touche toutes sommes nées qui auront été traitées dues à la Société et paie celles dues par elle, arrête tous soins, soit par les succur-

Article vingt neuf. — Les actionnaires se réunissent chaque année dans les trois mois de la clôture de l'exercice en assemblée générale ordinaire, au siège central, ou su lleu désigné par le Conseil d'administration pour prendre connaissance du bilan, voter sur le résultat de l'exercice, fixer le dividende et statuer sur toutes turres questione à l'ordre du jour. L'assemblée générale dott

cinquième du copitel social.
dans ce dernier cas le ou
les requérants doivent présenter au Conseil d'administration une demande signée précisant le but de la

vocations aux assemblées générales auront lieu par un avis inséré vingt jours au moins avant le jour de la reunion dans un journel d'annonces légales de Roubuix ou de Lille, le même avis pourra être publié à Caris

ront rédults par les assem-blées constitutives à un jour franc pour la première et six jours francs pour la se-conde.

délibère valablement sidée par le Président du inscritions dans les Conseil d'administration ou à son défaut, par un administrateur désigné, par le

st un Secretaire qui peut n'être pas actionnaire. Les idnictions de scrute-

chaque membre de l'assemblée a autant de voix gu'il possède ou représente de fois cinq actions, saul qu'il possède ou représente de fois cinq actions, saul qui est dit à l'article trante et unième, paragraphe 6.

Il ne pent être statué que sur les objets mis à l'ordre du jour le objets mis à l'ordre du jour lequel ordre du jour est arrêté par le Conseil d'administration ou par le commissaire si la convocation est faite par lui.

Il est dressé une feuille de l'article 33. l'assemblée générale de l'article 33. l'assemblée générale ne un moura valablement prendre de décision que si la motité au moins du oupital social est représentée.

Si une première assemblée générale ne de décision que si la motité au moins du oupital social est représentée.

Si une première assemblée générale ne de décision que si la motité au moins du oupital social est représentée.

Si une primière assemblée générale ne de décision que si la motité au moins du oupital social est représentée.

Si une primière assemblée générale ne de décision que si la motité au moins du oupital social est représentée.

Si une primière assemblée de décision que si la motité au moins du oupital social est représentée.

Si une primière assemblée générale ne de décision que si la motité au moins du oupital social est représentée.

Si une primière assemblée générale ne de décision que si la motité au moins du oupital social est représentée.

Si une première assemblée générale première assemblée générale première assemblée de décision que si la motité au moins du oupital social est représentée.

leurs titres dans les saisses designées ou agréées par le Conseil d'administration, cinq jours francs au moins avant l'époque fixée pour la réir sont attribuées, les plus ages bénéficient des voix resign-

l'exercice, fixer le dividende et statuer sur toutes nutres questione à l'ordre du jour.

L'assemblée générale doit en outre être convoquée à l'extraordinaire par le Conseil d'administration ou en cas d'empêchement par le cou les commissaires chaque fois que l'exige l'intérêt de la Société et chaque fois que soit le nombre de ses la Société et chaque fois que soit le nombre de ses la demande en est faite par un ou plusfeurs actionnaire et de prendre part aux ou plusfeurs actionnaire le cinquième du capital social delibérations, chacun a auraitent pour les assemblées et marchés avec la Société, seur ou plusfeurs actionnaire de la Société, seur compte à rendre de ces ter et de prendre part aux délibérations, chacun a auraitent puisse jamais avoir plus de la Société.

Elle prononce dans la limitérêt de la Société.

Elle prononce dans la limitérêt de voix qu'il possède ou représente d'actions, sans que pour les assemblées constitutives ausun action instration une demande signée précisant le but de la convocation.

Tout actionnaire peut se

Tout actionnaire peut se faire représenter à l'assemblée générale per un autre actionnaire, membre lui-mêblee generale per un admecationnaire, membre lui-meme de l'assemblée.

Toutefois, les sociétés en
nom collectif sont valablement représentées per un
de leurs membres ou fondés
de pouvoirs permanents les
sociétés anonymes, associations et établissements publies par un administrateur, ration, apporter toutes mo-lifications aux statuts. Elle peut molamment se soit nécessaire que cié, le gérant ou le soient personnellemen

Transfert du siège social adleurs qu'à Roubaix.
Transformation ou conversion de la Societé, Article trante-quatre. l'assemblée générale déli-ène valablement lorsqu'elle blées consécutives ou lors-qu'il s'agra de statuer sur es cas prévus aux alinéas cing et suivants de l'article 33. l'assemblée générale ne pourra velablement prendre

présence signée par les actionnaires présents à la réunion, certifiée par le pureau et déposée au siège social pour être communiquée à l'ordre du jour de la liets à l'ordre du jour de la liet à l'ordre du jour tout requérant.

Les mandataires de la Sodété de main-d'œuvre ont
droit ensemble au quart des
voix des membres présents
ou représentés à l'assemblée
générale, ils pertagent entre eux lès voix qui leur
sont aitribuées les plus agés

et suivants de l'article Article trente-trois.— L'es-somblée générale annuelle statue définitivement, après

iandra, sevoir:

Conseil d'administration :
3º Pour quatre vingts pour cent à toutes les actions sans distinction entre les actions de capital et les actions de travail, mais proportionnel-lement a lety nombre.

Article quarante-deux.

In dissolution de la Société avant l'expirution du terme pour lequet elle est constitués, ne pourra avoir lieur que pour une décision de l'assemblée générale délibérent ent et les conditions prévues à l'article 34, paragraphie 2 des statuts.

Elle devrait obligatoirement être soumise à l'assemblée générale de tous les actionnaires par le Conseil d'administration ou à défaut par les commissaires, s'il résultait d'un bilan, la perte des trois quarts du capital social.

des trois quarts du capital social.

Article quarante-trois.

L'assemblée générale réglera le mode de liquidation, nommera un ou plusieurs liquidateurs et déterminers leurs pouvoirs.

La nomination des liquidateurs mettra fin eux pouvoirs des administrateurs.

Article guarante quarte

constituée.

IV — Que per une délibération du Conseil d'administration de la SOCIETE ANONYME A PARTICIPA-TION OUVRIERE DES ETABLISSEMENTS Louis FIERS et Cle, en date du 28 février 1921 M. Louis FIERS a été nommé administratieur délégué de ladite Société, et M. le Général SEURRE a été nommé Président du Couseil d'administration. pendant l'existence de la So-ciété, elle approuve les ciété, elle approuve les comptes de la liquidation et donne docharge aux h dateurs.

par M. DUCHANGE, notair soussigné le 12 février 1921 M. Louis FIERS sus-nomm a déclaré : que les douze cents actions de mille féance chacune de ladite Société qui étaient à émettre ont été entièrement sousorites diverses personnes. Et a élé versé en especes par chaque souscripteur une sonime égale au quart du montant des actions par lui baix.
Le délat de quinzaine réservé eux créanciers de la
Société apporteuse par
l'article 7 de la loi du 17
mars 1909 pour faire la
déclaration de leurs créanqui sont déposés à la Ban que Régionale du Nord, rue du Pays. nº 16 à Roubelx Et II a représenté, à l'ap pui de cette déclaration, un état contenant les nomes ces au greffe du Tribunal de Commerce de Roubaix, commence à court prénoms, qualités et demen Pour extrait et mention : (Signé) A. DUCHANGE.

res des souscripteurs, nombre d'actions souscrite et le montant des verse nients effectués par chacun d'eux. Cette pièce, certifié véritable est demeurée nexée audit acte notarié. III. - Des procès-verbaux dont copies ont été déposée pour minute à M. Duchan ge, notaire soussigné sut-vant acte du 10 mars 1921) de deux délibérations prisu-par les assemblées généra les constitutives des action

Une Bonne sériouse, 32, rue de la Clef, LILLE. naires de la Société anuny me dite « SOCIETE ANONY ME A PARTICIPATION OU VRIÈRE DES ETABLISSE MENTS LOUIS FIERS e On demande représentant fatsurt la mercerie pour joindre la chaussure, Ecr. au fournal D. C. 6421 Du premier de ces prod verbaux, en date du 16 fé-vrier 1921: 1º Que l'assemblée géné au journal D. C.

rale, après vérification a re claration de souscription de versement faite par le fondateur de la SOCIETE ANONYME A PARTICIPATION OUVRIERE dits des Etablissements Louis FIERS et Ch, suivant acte recu par signé, le 12 février 1921;

2º Et qu'elle a nommé M.
LEMATRE Léon, négociant,
demeurant à Paris, boulevard de Clichy, 25, commissaire chargé de faire un
rapport conformément à la
loi, sur la valeur de l'apport en nature fait par M.
Loúis FIERS en qualité de
liquidateur de la Société en
commandite simple Louis
FIERS et Cr. et les attributions stipulées au profit
de la Société apporteuse en
représentation de cet apport ainst que sur tous euires avantages résultant des
slutuis.

Zert;
M. FIERS Louis, sudustriel, demeurant à Roubaix,
8, rue de Naples;
M. LEPOUTRE Léon, rapra-

8. rue de Neples;
M. LEPOUTRE Léon, représentant de commerce, demeurant à Roubaix, 29 rue Minierel.

Lesquels ont accepté les dites fonctions;
3º Que l'assemblée a nommé comme contintsaire M.
Léon LEMATRE, négociant, demeurant à Paris, 25, boulevard de Clichy, pour faire un rapport à l'assemblée générale sur les comptes du premier exercice social et sur la situation de la Société des Grands Travaux du Nord derfeument à Lélie, 15, rue Patout, égelement commissaire, pour fetre un resport à l'assemblée générale sur les comptes du premier exercice social et sur la situation de la Société, conformément à la lot avec faculté d'agir conjointement ou séparément:

Aº Enfin qu'elle a approuvé les statuts et a déclaré in Société définitivement constituée.

IV. — Que par une délibératione. Beurres Normands garantis purs. — BRAULE Louis, propriétaire à SAINT-JAMES (Manche). Maison tondée en 1834. — Beurre 1º qualité, 15 fr. le kilo. — Beurre 1º qualité extra fin. 18 fr. le kilo. Expédition colis de 5 à 10 killos franco louto gare aussitôt com-mande. 4160.



MARIAGES Vous qui étes et voules créer foyer, écrivez Samore Universet. 26, pl. des Vosges, à Paris. Joindre 9,75, Discrétion.

A GEDER

Expéditions : 1º de l'ecte

de déclaration de sous-

pour cause de décès cription et de versement et de la liste v annexée ainsi que des statuts; 2° de l'acte de dépôt et des deux ciennes, eux initiales J.A. L. délibérations des assem-

delithération du Conseil VELOS Brasés au Cuivre d'administration du 28 fé-450 fr. complète, roue libre, frein, gardes boue Accessoires. — Remise aux marchands.

> DEVINCK fabricant 16, rue de Pas, LILLE CATALOGUE GRATIS CONFECTIONS EN GRES Chemises, Tabliers, Peignoirs Veuve DELEBARRE, 92, Rue de Paris, LILLE,

Docteur J. Cheville

de la SYPHILIS Analyse du Sans Tous les jours jeudi excepté), de 9 h. à 12 h., de 2 h. à 6 h., et Dimenche toute les

OCCASION Bel agencement de SALON DE COIFFURE, à VENDRE

Tout is monds Stemographs en 10 h. per le Brévigra-phie, Lec. p. cher: sterno-duc., etc. Placem. Locat. machines 1:50 p. j. S'ad. 7. r. d'Amiens (mid). 6431.

LOGATION PLANOS

24, rue Esquermoise, LILLE
10.153. Bergers allemands

pour placer mon Rou caisses de 12 à 55 Ecrire TRIQUENAUX,

Un emploi de Secrétaire de Mairie est vacant. Faire oilre avec références avant le 25 courant à M. le Maire de MARLY (Nord). 14605. Bon Raboteur

rue J.-J.-Rousscom, bon coupeur et une bonne

14 ans, ayant belle scriture, est demande pour travail de burceu et courses. S'adres-ser Etablissements DERASSE

frères. 71. Tue de chain, à DENAIN.

ÉCOLE PA

PRATIQUE DES AFFAIRES
SITUATIONS

procurões aux élèves
\$1, rue FR haine

Secrétaire de Mairie